

**ACTION SOCIALE**

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Mise en place d'un atelier d'écriture

Convention de partenariat avec le Collège Chérioux de Vitry

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par les professeurs de la Classe Relais du collège Chérioux de Vitry-sur-Seine dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile.

La création d'un atelier d'écriture a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine pour tenter de mettre en place un espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire.

Il s'agit de renforcer les moyens de lutte contre la déscolarisation des enfants qui fréquentent la Classe Relais rattachée au collège Chérioux.

Les moyens humains mis en œuvre par le CMPP pour l'animation de cet atelier (20% d'un Equivalent Temps Plein de psychologue) sont financés dans le cadre du forfait journalier versé par la Sécurité Sociale au CMPP.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention à passer avec le collège Chérioux relative à la mise en place d'un atelier d'écriture dans ce collège.

P.J. : convention

## **ACTION SOCIALE**

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Mise en place d'un atelier d'écriture

Convention de partenariat avec le Collège Chérioux de Vitry

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique de santé publique de la ville en matière de promotion de la santé dans les établissements scolaires et de prise en compte de la souffrance psychique des jeunes,

considérant que le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Ivry-sur-Seine a été sollicité par les professeurs de la Classe Relais du collège Chérioux de Vitry-sur-Seine dans le but de créer un partenariat afin d'aider au mieux les élèves dont les difficultés scolaires s'inscrivent dans un contexte familial difficile,

considérant que la création d'un atelier d'écriture a été proposée par le CMPP d'Ivry-sur-Seine pour tenter de mettre en place un espace de parole et de création distinct à la fois du soin et du scolaire,

considérant qu'il s'agit là d'un moyen de lutte contre la déscolarisation,

vu la convention ci-annexée,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la convention à passer avec le collège Chérioux de Vitry relative à la mise en place d'un atelier d'écriture au sein du collège et AUTORISE le Maire à la signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 FEVRIER 2008